



Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **kiki1501**, le **09/08/2009 à 14:10**

Bonjour,rnrnJe travaille depuis plus de 20 ans dans une boulangerie patisserie sur Paris, depuis 5 ans un nouveau patron a racheté le magasin.Depuis lors, c'est "la guerre" conflit sur conflit, et le dialogue est impossible.Et je suis en dépression dû à ce stress permanent.J'aimerais mettre un terme à mon poste , et j'aimerais savoir si je peux imposer une rupture de contart de travil à mon employeur? Si oui, dans quelles conditions?

Par **Visiteur**, le **09/08/2009 à 15:22**

bonjour,rnrnnon vous ne pouvez pas imposer une rupture conventionnelle, vous pouvez simplement la proposer...rnrn<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>